



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, le 9 décembre 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, L'Ascension, Québec.

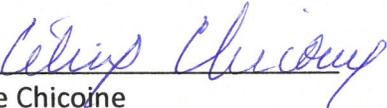
Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 2024-007-1:

Nature et effets : Demande initiale d'un permis de construction d'un bâtiment accessoire. Que le permis a été émis pour la construction d'un garage à une hauteur de 18 pieds. Que le propriétaire a entamé les travaux dudit garage mais à une hauteur de 18,5 pieds. Constatant la non-conformité du permis de construction, celui-ci demande une dérogation mineure concernant la construction d'un bâtiment accessoire plus haut que la résidence, soit à 18,5 pieds. Le règlement de zonage 2000-348 ne permet pas la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur supérieure à la résidence dans le zonage VIL V (villégiature 5).

Localisation : Lot 6 175 425, du cadastre du Québec, 1122 chemin du Pont McCaskill

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Ascension le 21 novembre 2024.


Céline Chicoine
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de L'Ascension, résidant à L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 21 novembre 2024 entre 13h et 16h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 21 novembre 2024


Céline Chicoine
Directrice générale